

CANY 133 0539  
24365 EURCOM

MARCOM 4 BRU  
BRUXELLES 17-9-1966

TELEX NR. 16714

BUREAU WASHINGTON  
=====

INFORMATION A LA PRESSE IP(66)90  
-----

DIMINUTION DU MONTANT SUPPLEMENTAIRE POUR LES OEUFs ENTIERs  
-----

LIQUIDES OU CONGELES.  
-----

LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTE ÉCONOMIQUE EUROPEENNE A DECIDE  
LE 16 SEPTEMBRE 1966 UNE DIMINUTION DU MONTANT SUPPLEMENTAIRE  
POUR LES IMPORTATIONS D'OEUFs ENTIERs LIQUIDES OU CONGELES EN  
PROVENANCE DES PAYS TIERS DE 0,30 U.C./KG A 0,2750 U.C./KG.  
(1,20 DM/KG A 1,10 DM/KG).

LE REGLEMENT EN QUESTION EST PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL  
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES DU 17 SEPTEMBRE 1966 ET ENTRE EN  
VIGUEUR LE 20 SEPTEMBRE 1966.

FIN  
-----

24365 EURCOM

0

RCANY 133 0603

24365 EURCOM